



PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

Direction régionale des affaires culturelles

Arrêté portant nomination des membres du jury du diplôme d'État de professeur de danse pour les épreuves de l'unité de valeur Pédagogie Contemporain

**Le Préfet de la Région Occitanie
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite**

- VU le code de l'éducation, notamment ses articles L. 362-1 à L. 362-5 et R. 462-1 à R. 462-5 ;
- VU l'avis de la commission professionnelle consultative du spectacle vivant en date du 21 avril 2015 ;
- VU l'arrêté du 20 juillet 2015 relatif aux différentes voies d'accès à la profession de professeur de danse en application de l'article L. 362-1 du code de l'éducation ;
- VU les propositions du Directeur du Centre James Carlès de Toulouse ;

Sur proposition du Directeur régional des affaires culturelles d' Occitanie ;

A R R E T E

Article 1^{er} : Le jury du diplôme d'État de professeur de danse, pour l'unité de valeur **Pédagogie Jazz**, dont les épreuves se dérouleront le 30 juin et le 1^{er} juillet 2020, au centre de formation habilité James Carlès, 51 bis rue des Amidonniers 31000 Toulouse, est composé comme suit :

- Madame Brigitte HYON, présidente du jury
- Madame Karine GOUT
Responsable équipe pédagogique au Centre James Carlès de Toulouse
- Madame Marjorie AUBURTIN
Titulaire du certificat d'aptitude aux fonctions de professeur de danse, option danse jazz
- Monsieur Olivier FRANCOIS
Spécialiste de l'analyse fonctionnelle du corps dans le mouvement dansé
- Monsieur David DUTECH
Musicien accompagnateur

Article 2 : Le directeur régional des affaires culturelles Occitanie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Occitanie.

Toulouse, le **13 MAI 2020**

Pour le Préfet et par délégation
Le Directeur régional des affaires culturelles
Michel ROUSSEL